



AVIS
CONSEIL GENERAL

Séance du 10 juin 2026

Réuni en séance le 10 juin 2026, en présence de 47 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

1. Il approuve, par 43 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, les comptes 2025 de la Municipalité de Val de Bagnes.
2. Il accepte, à l'unanimité, le postulat « Quelle vision pour l'agriculture dans le Val de Bagnes face aux mutations territoriales et touristiques »
3. Il accepte, par 43 voix pour et 4 abstentions, le crédit supplémentaire pour l'aménagement d'une zone publique de baignade dans la Gouille des Vernays dès l'été 2026.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat général pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 10 août 2026.

Fait à Val de Bagnes, le 11 juin 2026

Le Conseil général